

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 5 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014

2014 V. 30 Vœu de l'Exécutif relatif à la politique municipale sur le sport de haut niveau.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu déposé par le groupe écologiste de Paris relatif aux subventions au sport professionnel ;

Considérant que le sport de haut niveau contribue au rayonnement national et international de Paris ;

Considérant la disparité importante entre les modèles économiques des différentes disciplines sportives et que «seule une minorité de clubs est potentiellement capable de s'autofinancer sans intervention publique» comme le rappelle le rapport de la Mission commune d'information du Sénat sur le sport professionnel et les collectivités territoriales ;

Considérant la volonté de la Ville de Paris de favoriser le développement du sport féminin et ainsi de permettre l'émergence de grands clubs en capacité de jouer les premiers rôles dans leur discipline à l'image d'Issy Paris Hand, du Paris Saint-Cloud et du PSG féminin ;

Considérant le rééquilibrage réalisé en faveur du sport de proximité : le budget alloué aux clubs de haut niveau est passé de 6,6M euros en 2008 à 4M euros en 2014, celui alloué aux associations de proximité est passé sur la même période de 3,2M euros à 4,9M euros ;

Considérant l'arrêt de la subvention allouée au club du Paris Saint-Germain en 2012 et l'arrivée des investisseurs du PSG dans le capital de Paris Hand ;

Considérant que tous les clubs du Top 14 de rugby sont à ce jour soutenus financièrement par des collectivités locales mais que la professionnalisation progressive de cette compétition doit permettre de tendre à l'avenir vers l'autofinancement ;

Considérant que les subventions allouées par la Ville de Paris aux clubs de haut niveau font l'objet de conventions d'objectifs qui imposent la réalisation d'actions d'intérêt général en correspondance avec la politique municipale ;

Considérant que ces conventions d'objectifs font l'objet d'un suivi régulier par les services de la Ville et que les clubs sont audités à chaque fin de saison par un comité de suivi auquel tous les groupes politiques du Conseil de Paris sont représentés ;

Considérant que les aides de la Ville de Paris au sport de haut niveau sont publiques et font l'objet d'un examen détaillé dans le cadre du comité de suivi ;

Considérant que les marchés de billetterie contractés avec les clubs ne sont pas des subventions et constituent un levier de la politique municipale en faveur de l'accès aux spectacles sportifs prioritairement destiné aux jeunes parisiennes et parisiens ;

Sur proposition de M. Jean-François Martins, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu :

- Que le maintien ou non de la subvention accordée au PSG Hand fasse l'objet d'un examen exceptionnel à compter de la saison 2014-2015.
- Que les marchés de billetterie et de communication avec les clubs soient maintenus avec l'objectif de redistribuer prioritairement les places aux personnes qui n'ont pas accès aux spectacles sportifs.
- Que les économies réalisées sur les clubs autonomes financièrement soient réorientées prioritairement aux disciplines sans source commerciale et au développement du sport féminin.
- Que soit publié chaque année un bilan annuel comptable et synthétique retraçant l'ensemble des aides directes et indirectes au sport professionnel (fonctionnement / investissement).